

dans le monde pour faire quelque chose de particulier pour Dieu, pour exécuter quelque plan bien arrêté, pour atteindre quelque fin bien marquée, qui est tellement sienne qu'elle n'est pas celle des autres hommes. Il est tel service particulier, telle gloire distincte que Dieu veut recevoir de lui, différents de ceux qu'il attend de tout autre ; et pour assurer son éternité, il faut qu'il réponde à la fin spéciale de sa vocation. En un mot, Dieu a sur nous un droit absolu ; nous devons être où il nous veut, travailler à l'œuvre qu'il nous marque, et nous n'avons pas le droit d'être ailleurs ou de faire autre chose.

S'opposer à une vocation, c'est faire bon marché du salut de chacun et oublier qu'il s'agit d'une question de fait. Dieu a-t-il ou n'a-t-il pas appelé telle personne à tel ordre ? Si donc c'est un crime de forcer les vocations, on se charge aussi d'une terrible responsabilité devant Dieu quand on ose les contrarier ; et quand la volonté de Dieu se manifeste par des miracles, il faut en tenir compte.

Quand saint Ignace mendiait son pain dans les rues de Paris, qui aurait dit qu'un jour les Jésuites seraient un ordre puissant ! Et vous espérez réussir comme lui ? Certainement ! Mais l'important était d'abord de montrer que cette œuvre est voulue de Dieu et qu'il doit y avoir ici des vocations pour cette œuvre. J'en ai trouvé quelques-unes et je cherche les autres.

P. LEROY.